

Projet d'emprunt.

Le conseil municipal autorise le Maire à contracter un emprunt de 100 000 NT au Crédit foncier de France pour d'une part régler les travaux d'installations de Chauffage central aux bâtiments communaux et écoles de l'Inde et d'autre part, financer le solde des travaux d'alimentation en eau potable de l'Inde.